

FEDERATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL  
COMMISSION DES SPORTS DE COMBAT ET ARTS  
MARTIAUX

14 rue Scandicci – 93508 Pantin cedex  
Tél: 01.49.42.23.19 Fax: 01.49.42.23.60  
<http://www.fsgt.org> E-mail: info@fsgt.org



**CHAMPIONNATS FEDERAUX  
DES SPORTS DE COMBAT ET ARTS  
MARTIAUX**

---

**REGLEMENT DES EPREUVES**

LUTTE LIBRE-LUTTE GRECO ROMAINE –LUTTE  
FEMININE-BEACH WESTLING -SAMBO – SAMBO  
COMBAT- PANCRACE – GRAPPLING – BOXE THAÏ  
BOXE ANGLAISE – SUMO – SANDA (BOXE CHINOISE)

---

**(Permanence de la CFA- Sports de combat et Arts martiaux)**

---

## Sommaire

---

- 1- Introduction
- 2- Secrétariat
- 3- Localisation
- 4- Droits d'engagement
- 5- Règles de compétition
- 6- Conditions d'hébergement
- 7- Conditions de séjours
- 8- Contrôle médical
- 9- Appariement
- 10- Tenues
- 11 Récompenses
- 12 Arbitres
- 13- Repas
- 14- Service d'ordre
- 15- L'aire de combat
- 16- Déroulement type d'une épreuve fédérale
- 17- Affiche
- 18- Plaquette du fédéral
- 19- Contacts

---

## 1- INTRODUCTION

---

Le présent document doit être porté à la connaissance de tous les clubs et de tous les comités désireux de participer aux championnats fédéraux des sports de combat.

Plusieurs championnats fédéraux sont organisés chaque année de Février à Mai de l'année en cours.  
**POUR TOUTES ORGANISATIONS D'UN CHAMPIONNAT FEDERAL UN ENGAGEMENT DE 100€ SERA A VERSER A LA CFA SPORTS DE COMBATS, A LA REPOSE FAVORABLE DE LA C.F.A.**

### **Sélection :**

Pour être sélectionné aux championnats fédéraux :

- seuls peuvent participer aux championnats fédéraux, les athlètes licenciés au **31 janvier de la saison en cours.(Sauf dérogation, et cas de force majeure.)**
- les commissions sportives départementales ou à défaut les commissions sportives régionales doivent organiser leur sélection au mois de décembre dernier délai pour le premier fédéral et au mois de février ou Mars dernier délai pour le deuxième fédéral. Les moyens de sélections sont l'organisation de championnats (départemental ou régional). A défaut de pouvoir organiser un championnat qualificatif, la sélection devra être impérativement validée par la CFA sports de combat.
- Les résultats seront validés par les comités et transmis au président de la commission via le secteur des CFA un mois avant le championnat fédéral dernier délai. Toute sélection départementale non transmise dans les formes définies ci-dessus entraînera une amende de 100 € (cent euros) par club engagé. Dans ce dernier cas de figure, le paiement de l'amende est la condition sine qua none à la participation des championnats fédéraux. Attention, le comité d'organisation n'acceptera en aucune manière tout engagement de club, il est rappelé que ce sont les équipes départementales ou régionales qui participent aux championnats fédéraux et non les équipes de clubs.

### **Droits d'engagements :**

Les droits d'engagements sont fixés à 10 € (dix euros) par athlète engagé dans un championnat fédéral à la date limite fixée sur la feuille des engagements. Passé ce délai, les droits d'engagements sont fixés à 15 €. (**Engagement sur le site de la C.F.A.**)

Si pour une raison technique les feuilles d'engagement ne sont pas reçues par les commissions Sportives Régionales ou Départementales, celles-ci doivent le faire sur papier libre et à la date fixée par la CFA 20 jours au plus tard du déroulement du Championnat.

Les engagements sur place pourront être refusés de plein droit et ne pourront être sollicités que par le délégué du comité désigné sur la feuille d'engagement.

### **La pesée :**

La pesée officielle se déroulera la veille de 18 heures à 20 heures et le matin de la compétition de 8 heures 30 à 9 heures. Ne peuvent y participer que les athlètes effectivement engagés par leur comité sur le document officiel prévoyant le poids des combattants(e). Son poids sera contrôlé une seule fois sans aucune forme de tolérance possible et devra correspondre au poids indiqué sur la feuille d'engagement.

Dans la salle de pesée, il faut 1 ou 2 balances électroniques et une balance non officielle à la disposition des athlètes.

Un membre de la CFA sera présent lors de la pesée officielle.

### **AVANT LA PESEE**

Chaque Commission Sportive Régionale / Départementale devra verser les frais d'engagement de ses combattants avant la pesée. Les montants qui sont fixés par la CFA au début de chaque saison.

Toute commission Régionale ou Départementale qui ne sera pas engagée conformément aux règlements de participation devra verser une pénalité de 100 € à la CFA pour pouvoir participer

Présentation de la licence **annuelle omnisports FSGT** est obligatoire pour les officiels et les athlètes, enregistrée et tamponnée par le comité comportant : photo, certificat médical de la saison sportive.

Les licences seront gardées aux tables de pesée et rendues le jour de la compétition après vérification.

Pour les sportifs de moins de 18 ans, dans l'intérêt des jeunes, fournir une autorisation parentale afin de laisser pratiquer toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par le médecin en cas d'accident.

**Pour les clubs qui participent aux championnats fédéraux l'affiliation est la N° 2**

### Politique de développement :

Sur chaque championnat fédéral il devra être organisé une journée scolaire, en étroite relation avec la CFA, qui apportera les contenus pédagogiques et assurera le suivi avec les instances officielles de l'Education Nationale. Aucune action isolée ne serait être organisée sans la CFA des Sports de Combat. Seul un cas de force majeure dûment justifié (catastrophe naturelle notamment) pourrait annuler ladite journée.

### Rappel :

Les championnats fédéraux sont sanctionnés **par des titres officiels FSGT**. Les compétitions sont organisées sous l'égide de la **FSGT**, et organisées localement par le comité départemental, le Club, et la CFA.

Pour les spécialités (BOXE ANGLAISE, BOXE THAÏ, PANCRACE, GRAPPLING,) une déclaration de compétition devra être demander à la préfecture du département, avec l'accord signé par le responsable de CFA . (Formulaire disponible sur le site de la CFA)

Des médailles individuelles récompensant les performances des athlètes seront attribuées dans le respect des règles de la commission des Sports de Combat.(**tee shirt de champion et médaille sont fournis par la CFA**)

---

## 2- SECRETARIAT

---

Un secrétariat doit être installé dans un lieu réservé à cet effet.

---

## 3- LOCALISATION

---

Un plan détaillé sera fourni aux délégations, via le comité départemental. Le plan précisera les principaux itinéraires pour arriver au lieu de pesée et des compétitions. Il mentionnera obligatoirement les adresses détaillées des lieux de rendez-vous.

---

## 4- DROITS D'ENGAGEMENTS

---

Tous les athlètes engagés doivent s'acquitter de leurs droits d'engagements.

Les droits d'engagements au championnat sont fixés à 10 € (dix euros) par athlète engagé dans un championnat fédéral à la date limite fixée sur la feuille des engagements. Passé ce délai, les droits d'engagements sont fixés à 15 €. Les engagements sur place pourront être refusés de plein droit par le délégué de la CFA

Tous les athlètes engagés aux compétitions doivent être en possession d'une licence en cours de validité, avec assurance couvrant les sports de combat, et souscrite lors du premier trimestre de la saison sportive. Le comité départemental tamponnera la date de délivrance au dos de la licence. Les cartons de licences devront être renouvelés chaque année, et doivent être conformes (timbre à jour, nom, prénom, date de naissance, date de délivrance, photo et signature).

Le non respect de ces règles entraîne l'invalidité de l'engagement sans possibilité de récupérer les sommes versées.

NB : **L'athlète peut participer à 2 épreuves maximum.**

---

## 5- RÈGLES DE COMPÉTITION

---

Les règles des compétitions sont celles de la FSGT nationales (disponibles au pré des comités départementaux). Seul le classement diffusé par la CFA est valide. Le classement est diffusé dans un délai d'un mois aux comités et aux clubs .Pour plus d'informations, les délégations peuvent contacter les membres de la commission.( ou le site de la CFA )

---

## 6- CONDITIONS D'HEBERGEMENT

---

Tous les participants sont responsables de leur hébergement. Les délégations devront se soumettre aux exigences des hôteliers locaux.

Les chambres d'hôtels doivent être réservées par la délégation. Les délégations recevront une liste d'hôtels diffusée par le comité d'organisation.

---

## 7- CONDITIONS DE SÉJOURS

---

Tous les frais de déplacements, de séjour, de repas, sont à la charge des délégations.

---

## 8- CONTRÔLE MÉDICAL

---

**Le comité d'organisation aura un personnel médical sur place, afin d'assurer les premiers secours lors des compétitions.**

En cas de nécessité, les blessés seront conduits à l'hôpital. Les participants sont responsables financièrement des soins médicaux qui pourraient leur être apportés. Seuls les interventions légères et s'effectuant sur place sont à la charge de l'organisation.

Tous les athlètes doivent avoir effectué un contrôle médical d'aptitude à la compétition pour la saison en cours, validé au dos de la licence fédérale ou sur certificat médical spécifique. Les vérifications seront effectuées lors de la pesée officielle. L'absence de certificat médical entraîne l'impossibilité de participer aux compétitions, sans possibilité de récupérer les sommes versées.

**Pour les plus de 35 ans avoir effectué un contrôle médical d'aptitude à la compétition pour la saison en cours, et un électrocardiogramme standardisé avec compte rendu médical.**

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, selon les normes en usage. Toute substance déclarée illicite par le CIO et qui sera détectée, entraînera des sanctions à l'égard des athlètes et des dirigeants.

Le consentement préalable à un contrôle anti-dopage est une condition nécessaire à la participation aux compétitions. Il est donc systématiquement reporté acquis par tout participant à un championnat FSGT.

---

## 9- APPARIEMENT

---

Les membres de la CFA se réservent le droit d'annuler, changer, ajouter ou combiner des catégories de poids ou changer le système d'appariement afin d'optimiser les participations de l'ensemble des athlètes.

Appariement : Tournoi nordique aux catégories de 5 combattants  
Appariement poule A et B pour plus de 5 combattants

---

## 10- TENUES

---

Les tenues sont celles de la discipline fixée par les règles sportives fédérales édictées par la CFA. Les tenues non conformes entraînent des pénalités prévues par les règlements disciplinaires fédéraux.

---

## 11- RÉCOMPENSES

---

1) Une récompense sera attribuée aux trois premiers athlètes des compétitions, dans les conditions fixées par la CFA (**les sportifs doivent monter sur le podium en tenue de spécialité**)

2) Conditions pour l'attribution des médailles officielles de la FSGT :

- 1 participant : diplôme et médaille
  - 2 participants : 1 médaille d'or et médaille d'argent, un diplôme pour tous
  - 3 à 4 participants : 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent et médaille de bronze, un diplôme pour tous
- 3) Des diplômes de participation seront remis à chaque athlète.
- 4) Un tee shirt de champion de France sera offert au vainqueur de chaque catégorie
- 5) Des récompenses pourront être remises à d'autres personnes que les athlètes eux-mêmes. Les responsables devront être tenu informés du protocole le matin même des épreuves. La répartition et les remises de récompenses se feront en accord avec le comité d'organisation et la CFA ou sont représentés sur place.

---

## 12- ARBITRES

---

Chaque délégation devra fournir un arbitre et un membre de la table officielle (juge, chronométreur, marqueur de points et secrétaire d'appariement) dont la tenue est conforme au règlement sportif. Le corps d'arbitrage sera choisi et validé par la FSGT. Les arbitres recevront de la FSGT une attestation d'arbitrage, qu'il joindra à son livret de l'animateur FSGT.

Le corps d'arbitrage devra se conformer aux règlements édictés par la FSGT.

### **ABSENCE DE JUGE / ARBITRE**

- Nouveau comité 1<sup>è</sup> saison ..... sans pénalité
- De 1 à 5 compétiteurs 1 absent ..... 76 €
- De 6 à 9 compétiteurs ..... 105 €
- Plus de 10 compétiteurs ..... 150 €

Les arbitres non répertoriés peuvent être pris en compte après avis de la commission d'arbitrage, de même que les stagiaires.

---

## 13- REPAS

---

Des repas seront disponibles lors des compétitions. Le comité et le club organisateur devront mettre à disposition une buvette. Les repas sont à la charge des délégations sauf pour les arbitres, délégués du comité, responsables de l'organisation et les membres de la CFA

De plus, il est souhaitable qu'une heure d'interruption soit prévue pour créer des contacts entre les délégations.

---

## 14- SERVICE D'ORDRE

---

L'équipe du service d'ordre est plus particulièrement chargée de veiller au dégagement des aires de compétitions et l'évacuation des sorties de secours.

---

## 15- L'AIRE DE COMBAT

---

L'aire de combat se compose de 2 ou 3 surfaces prévues par le règlement des activités de la CFA.

Des barrières de sécurité devront être disposées autour de l'aire de combat à plus de 2 mètres de la surface de combat.

L'aire de combat n'est accessible aux combattants lors de l'appel de leur nom par la table officielle, à son entraîneur (titulaire de sa licence fsgt en cours de validité), du corps d'arbitrage, des responsables de l'organisation, du service médical et des membres de la CFA.

---

## 16- DEROULEMENT TYPE D'UNE EPREUVE FEDERALE

---

Cérémonie d'ouverture prévue avant 9h30 (discours éventuel du maire et/ou des officiels, des organisateurs).

Déroulement de la compétition 10h00 maximum.

Elaboration et édition des résultats.

Cérémonie de remise des récompenses.

Présentations des arbitres et officiels

---

## 17- AFFICHES

---

A chaque championnat fédéral, il devra être créé une affiche. Nulle autre fédération que la FSQT ne devra être présente sur ladite affiche. En cas de prêt de matériel par une autre instance fédérale, celle-ci pourra figurer dans la partie réservée aux partenaires, au même titre que les clubs participant à l'organisation, aux collectivités locales.

Avant parution, l'affiche devra être validée par les membres de la CFA

---

## 18- PLAQUETTE DU FEDERAL

---

Une plaquette devra être élaborée par le comité et le club organisateur, elle devra comprendre :

- le lieu de compétition
- la date de compétition
- une liste d'hôtels et de restaurants
- les feuilles d'engagement des athlètes (disponible sur le site de la CFA)
- les feuilles d'engagement des arbitres et membres du corps d'arbitrage
- programme de la journée de compétition

---

## 19- CONTACTS

---

Pour toutes questions concernant les épreuves, vous pouvez contacter Les responsables de CFA.



- **le présent règlement de participation aux fédéraux (qui devra être retourné dater et signer par chaque délégation) à la C.F.A. Sports de combat**

- avec la mention « lu et approuvé » et daté

Signature du Président :

Tampon du club :